



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/05/10 PROCES-VERBAL

Le six mai deux mille dix, à dix neuf heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le vingt neuf avril deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Auguste TRUPHEME, Président de la CCL.

**Nombre de membre en exercice : 24**

**Nombre de présents : 20**

**Secrétaire de séance : Stéphanie BOUVIER**

### Présents :

- *Eyguians* : Stéphanie BOUVIER, Monique ROUY, Jacques ROUY
- *Laragne-Montéglin* : Auguste TRUPHEME, Martine MEISSIMILLY, Jean-Michel REYNIER, Michèle MAFFREN, Jean-Paul JOUVE, Stéphane CHOC
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Josiane GELPY, Alain ROCHE (suppléant de Brigitte LACROIX)
- *Le Poët* : Alain MONTAY, Pierre FAY
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO, Jean CHEVALLET
- *Ventavon* : Roger FEBVRE, Christian CHAUVIN

**Absents non représentés** : Jean-Marie TROCCHI, Joëlle FIGARELLA, Henri Philippe MEVOLHON, Régis ROUMIEU

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 25/03/10 a été approuvé à l'unanimité.*

### Ordre du jour :

- Signature des marchés de travaux d'aménagement de la ZA des Grandes Blaches
- Cotisation au CAUE des Hautes-Alpes
- Désignation des représentants de la CCL au conseil de surveillance de l'hôpital local de Laragne-Montéglin et au conseil de surveillance du CHS
- Désignation des représentants de la CCL à la CLIS du centre de stockage des déchets ultimes du Beynon
- Remboursement des frais de déplacement des étudiants en stage à la CCL
- Motion en faveur du pastoralisme
- Questions diverses

### **1. Signature des marchés de travaux d'aménagement de la ZA des Grands Blaches**

*Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)*

Par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil Communautaire a validé le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement de la zone d'activités des Grandes Blaches, sous la forme d'un groupement de commande avec la commune du Poët.

Cette consultation a été lancée le 11 décembre 2009.

La date limite de réception des offres était fixée au 5 février 2010.

Les plis ont été ouverts le 22 février 2010 par la commission de suivi des zones d'activités, 15 candidats ayant présenté une offre dans les délais.

L'analyse des offres a été rendue par la DDE, maître d'œuvre du projet, le 20 avril 2010.

Les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères définis dans le règlement de consultation (prix : 65 % et valeur technique des prestations : 35 %) ont été présentées :

- pour le lot 1 (voiries et réseaux) par ANDRE TURCAN pour un montant de 646.060,10 € HT avec l'option aspersion ;
- pour le lot 2 (espaces verts) par JARDIVER TECHNIC pour un montant de 119.089,25 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un marché avec chacune des entreprises précitées, pour les montants indiqués ci-dessus.

### **2. Cotisation au CAUE des Hautes-Alpes**

*Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)*

Le Président propose que la Communauté de Communes adhère au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) des Hautes-Alpes. Dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande de permis d'aménager de la zone d'activités des Grandes Blaches, le CAUE a donné des conseils sur les derniers détails relatifs au volet architectural de l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte que la CCL adhère au CAUE pour l'année 2010 et autorise le Président à mandater la cotisation d'adhésion d'un montant de 99,10 € après avoir vérifié que cette somme est bien prévue au compte 6281 du budget général.

Martine MEISSIMILY suggère qu'une demande de dispense de cotisation soit effectuée pour les communes membres de la CCL dans la mesure où cette dernière adhère au CAUE.

### **3. Désignation des représentants de la CCL au conseil de surveillance de l'hôpital local de Laragne-Montéglin et au conseil de surveillance du CHS**

*Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)*

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui mentionnent que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Le décret du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements de santé indique que pour les établissements de ressort communal, les conseils de surveillance se composent de 9 membres dont « 1 représentant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre ».

Le même décret précise que pour les établissements de ressort départemental, les conseils de surveillance se composent de 15 membres dont « 2 représentants d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre ».

Par courrier en date du 19 avril 2010, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé a donc demandé à la Communauté de Communes de désigner un représentant pour siéger au conseil de surveillance de l'hôpital local de Laragne Montéglin et deux représentants pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité comme délégués de la CCL aux conseils de surveillance :

- de l'hôpital local de Laragne-Montéglin : Monique ROUY
- du CHS : Auguste THUPHEME et Patricia MORHET-RICHAUD

#### **4. Désignation des représentants de la CCL à la CLIS du centre de stockage des déchets ultimes du Beynon**

*Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)*

Le Président indique que l'arrêté préfectoral du 7 mai 2007 portant composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de Stockage des Déchets Ultimes du Beynon doit être renouvelé car les membres des CLIS sont désignés pour 3 ans. De ce fait, la CCL doit de nouveau procéder à la désignation de ses délégués.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner Pierre FAY (titulaire) et Charles AILLAUD (suppléant) comme délégués de CCL à la CLIS du Centre de Stockage des Déchets Ultimes du Beynon pour les 3 années à venir.

#### **5. Remboursement des frais de déplacement des étudiants en stage à la CCL**

*Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)*

La CCL accueille ponctuellement des étudiants en stage. Dans le cadre des missions qui leur sont confiées, ces stagiaires sont parfois amenés à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel. Le Bureau propose de rembourser les frais de déplacement de ces étudiants sur la base des indemnités kilométriques applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de rembourser les frais de déplacement des étudiants accueillis en stage à la CCL sur la base des indemnités kilométriques applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Ce remboursement interviendra de manière ponctuelle, au vu d'un ordre de mission et d'un état de frais. Il restera limité aux déplacements strictement nécessaires à l'exercice des missions confiées.

#### **6. Motion en faveur du pastoralisme**

*Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)*

La présence du loup semble se confirmer sur le territoire de la Communauté de Communes du Laragnais et dans les zones de transhumance, ce qui inquiète fortement les éleveurs. Ceux-ci se sentent souvent démunis face à des mesures de protection qui ne sont pas toujours efficaces sur les zones de pâturages utilisés par les troupeaux.

Les élus de la CCL tiennent à exprimer leur solidarité envers les éleveurs et demandent que des mesures soient prises afin de leur permettre de pouvoir continuer à pratiquer leur activité en toute quiétude.